

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**

Séance du 31.05.2012

- Présents :** Joël Riguelle, *Bourgmestre-Président*;
 Jean-Marie Colot, *1er Échevin*;
 Benoît Schoonbroodt, Peter Decabooter, Marc Vande Weyer, Monique Dupont, Vincent Riga, *Échevins*;
 Arie De Smedt, Anne-Marie Stroobants, Marc Hermans, Agnès Vanden Bremt, Stéphane Tellier, Karine Molineaux-Loobuyck, Christian Boucq, Marie Kunsch, Marc Ghilbert, Nadine De Buck, Abdallah Jouglaf, André Chalmagne, Carine Dehaen-Cackebeke, Roland Van den Eynde, Fatiha Metioui-Amanzou, Abdellatif Mesky, Alfonsine M'buzi, Viviane Vandooren, *Conseillers communaux* ;
 Jean-François Culot, *Président du CPAS*;
 Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.
- Excusés :** Michaël Vander Mynsbrugge, *Échevin*;
 Christel Hendricx, *Conseiller communal*.

#Objet : Budget 2012 - Modification budgétaire n° 1#

LE CONSEIL,

Vu les articles 117 et 239 de la Nouvelle Loi Communale;
 Vu les articles 10 et 16 du Règlement Général de la Comptabilité Communale;
 Vu la Convention avec le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales approuvée par le Conseil communal du 08.12.2005(A/002) et par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale par lettre du 14.04.2006;
 Vu l'avenant à la convention du 08.12.2005 conclue entre le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Collège réuni, la Commune de Berchem-Sainte-Agathe et le C.P.A.S. de Berchem-Sainte-Agathe approuvé par le Conseil communal le 13.12.2007(A/004);
 Vu le budget de l'exercice 2012 décidé par le Conseil communal le 15.12.2011(A/019);
 Considérant que pour des motifs indiqués au tableau 2 ci-annexé, certaines allocations budgétaires doivent être révisées;

ARRETE ce qui suit à l'unanimité des voix:

Le budget 2012 de la Commune est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant aux tableaux ci-après:

1) **SERVICE ORDINAIRE :****BALANCE DES RECETTES ET DES DEPENSES :**

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget initial	36.810.907,06	35.250.305,64	1.560.601,42
Augmentation des crédits	80.000,00	80.000,00	0,00

Diminution des crédits	0,00	20.466,42	20.466,42
Nouveau résultat après M.B. 1	36.860.907,06	35.279.839,22	1.581.067,84

2) SERVICE EXTRAORDINAIRE :

BALANCE DES RECETTES ET DES DEPENSES :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget initial	6.663.150,79	6.206.000,00	457.150,79
Augmentation des crédits	366.000,00	387.420,00	- 21.420,00
Diminution des crédits	629.070,00	650.490,00	21.420,00
Nouveau résultat après M.B. 1	6.400.080,79	7.977.000,00	457.150,79

Ainsi fait et délibéré en séance.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Bourgmestre-Président,
(s) Joël Riguelle

Pour copie conforme.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,


Philippe Rossignol


Joël Riguelle